



CAPD du 31 janvier 2019 Déclaration préalable du SE-UNSA 58

*Madame la directrice académique,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD*

Nous tenons tout d'abord à remercier les services administratifs pour les documents envoyés et les échanges que nous avons pu avoir lors du groupe de travail sur le barème des promotions même si nous n'avons pas obtenu satisfaction sur la composition de

ce barème. En effet, nous réaffirmons notre attachement au travail préalable effectué en groupe de travail. C'est l'occasion d'avoir une réflexion collective en toute transparence et permettant à tous, d'avoir le même niveau d'informations. **Cette CAPD d'installation est réunie aujourd'hui dans sa nouvelle composition, à la suite des élections professionnelles qui nous confortent encore pour les 4 années à venir dans notre responsabilité, de premier syndicat de l'Education nationale de la Nièvre dans le premier degré.**

Ces élections se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Malgré cela, nos collègues nivernais, avec leur très forte participation à ce vote, témoignent leur attachement à la représentation syndicale et notre rôle de représentant du personnel.

Nous allons donc honorer la confiance de nos pairs en les représentant pendant 4 ans afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans cette CAPD. **Nous y sommes attachés.** C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée avec le projet de Cap 2022 qui **supprimerait toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité, de mutation et de réduire le suivi des promotions.**

Pour le SE-UNSA, qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail, ce projet ne doit pas rester en l'état. En effet, **définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut se traduire par une détérioration des droits des personnels.**

Plus localement, nous sommes actuellement très sollicités sur le projet de carte scolaire. Cela génère stress et angoisses. Avec notre fédération UNSA Education nous déposerons une alerte sociale sur ce sujet. Quelle pérennité pour les RASED, au vu du projet de fermeture de trois postes de maître G, même en REP, sans formation suffisante prévue pour pallier les manques ? Quid des Maitres Plus ? Leur avenir, leurs missions ?

Et quelle dynamique aussi pour des écoles réduites à une ou deux classes ?

Angoisse et stress aussi après les annonces, peu claires, de redécoupage des circonscriptions. Qu'en est-il vraiment ?

Comme à notre habitude, nous souhaitons évoquer la situation des AESH. Nous demandons toujours un groupe de travail départemental pour les accompagnants, acteurs importants du grand chantier de l'École Inclusive.

A propos d'école inclusive, nous sommes fiers de proposer, avec votre accord Madame la directrice académique, et la disponibilité des remplaçants, des stages ou réunions d'informations sur des thèmes tels que « L'accueil d'élèves à comportement hautement perturbateur », « Education émotionnelle au service du climat scolaire ».

Le SE-Unsa réaffirme son attachement de la maternelle au lycée, aux perspectives d'évolution des collègues des classes ; enseignants spécialisés et aussi des accompagnants. Les départs en formation CAPPEI, l'accompagnement systématique des collègues, la valorisation du métier d'AESH sont autant d'objectifs à promouvoir pour répondre aux besoins croissants de la scolarisation des élèves en situation de handicap de notre département.

Pour terminer cette déclaration, madame la directrice académique, nous tenons à vous remercier d'avoir rajouter explicitement la possibilité de demander un temps partiel à 80% au sein de la circulaire départementale, ce que le SE Unsa 58 demande et défend depuis plusieurs années.

Merci de votre attention.

Vos élus SE-UNSA : Cécile Lanoue, Sylvie Met Paret, Philippe Sanchez et Eric Guyot.

Sont excusées : Marine Semiao et Céline Vrin.